Délibération N°2023-20

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230405-DCM2023-20-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Séance du 5 avril 2023

Date de la convocation :
30/03/2023

Date d'affichage :
30/03/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
BILLET Anne, CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle).

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

Délibération n° 2023-20 : Demande d'amendes de police et de fonds de concours pour la réalisation de travaux de sécurisation du centre-bourg

Pour 2023, la commune souhaite continuer à sécuriser son centre-bourg notamment à proximité des écoles.

Depuis la fin de l'année 2022, la vitesse du centre bourg est abaissée à 30km/h et la rue de l'église, afin de mieux sécuriser le déplacement piétonnier dans cette rue étroite, est désormais en zone partagée à 20km/h.

Des panneaux indiquant ces nouvelles limitations ont été posés et nous souhaitons également apposer des marquages aux sols afin que ces limitations soient le plus visible possible. Enfin, pour obliger le ralentissement des véhicules auprès de l'école maternelle nous allons peindre un rond-point dans le carrefour qui se trouve à côté de l'école et du magasin Big mat, où circulent de nombreux poids-lourds.

Le montant total des travaux, dont vous trouverez le devis en annexe, s'élève à 5 748.50€ HT :

L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE les amendes de police pour un montant de 1 724€ soit 30% de la somme totale. (À noter que nous ne sommes pas cette année prioritaires pour les amendes de police, cela dépendra s'il reste des fonds après l'attribution aux communes prioritaires) ;
- SOLLICITE les fonds de concours de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour un montant de 1 609 € (soit 40% du reste à charge pour la collectivité après intervention des amendes de police).

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 5 avril 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE (Manche)

Daniel DENIS